

222C1694
FR0000121147-FS0524

1^{er} juillet 2022

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

FAURECIA
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 30 juin 2022, la société Bank of America Corporation (1209 Orange Street, Corporation Trust Center, Wilmington, DE 19801, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en baisse, le 27 juin 2022, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société FAURECIA et détenir 711 485 actions FAURECIA représentant autant de droits de vote, soit 0,47% du capital et 0,46% des droits de vote de cette société¹, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Bank of America, National Association	658 455	0,43	658 455	0,43
Merrill Lynch, Pierce, Fenner & Smith Incorporated	15 246	0,01	15 246	0,01
BofA Securities, Inc	36 137	0,02	36 137	0,02
U.S. Trust Co of Delaware	1 647	ns	1 647	ns
Total Bank of America Corporation	711 485	0,47	711 485	0,46

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions FAURECIA sur le marché et d'une diminution du nombre d'actions FAURECIA détenues par assimilation.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce et de l'article 223-14 IV du règlement général, la société BofA Securities, Inc. a précisé détenir 36 137 actions FAURECIA (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la conclusion d'un contrat avec un tiers (propriétaire desdites actions) conférant le droit à la société BofA Securities Europe SA de rappeler lesdites actions à tout moment.

En outre, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, la société Bank of America National Association a précisé détenir 639 984 actions² FAURECIA (prises en compte au premier alinéa) au titre de contrats « swap » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'entre le 31 octobre 2022 et le 18 mai 2027.

¹ Sur la base d'un capital composé de 151 607 186 actions représentant 153 489 692 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

² Sur la base d'un delta de 1.